MAPI Maintien dans l'emploi des travailleurs indépendants

Anticiper Prévenir Aménager Maintenir dans l'emploi

Une étude partenariale menée par les médecins conseils du RSI de Basse-Normandie et la médecine du travail de la MSA des Côtes Normandes.

Pour qui ?

Travailleur indépendant assuré du RSI *(Artisan, Commerçant, Professions Libérales)*

Avec qui ?

Les acteurs du champ médical *(RSI, MSA Côtes Normandes)*, le SAMETH et l'AGEFIPH.

Pourquoi ?

Favoriser le maintien de l'activité avec les adaptations matérielles nécessaires.

Dans quelle situation ?

Toute altération de l'état de santé du travailleur indépendant a une répercussion négative immédiate sur son entreprise.

Constat

Toute altération de l'état de santé du travailleur indépendant a une répercussion négative immédiate sur son entreprise.
Il ne bénéficie pas comme les salariés d'une surveillance régulière par la médecine du travail.

Méthode

- Convention de partenariat entre le service de santé au travail de la MSA et le RSI afin de détecter, informer et déterminer les incapacités des assurés atteints de pathologies retentissant sur l'activité.

- Mise en place d'aménagements de poste par le biais de solutions ergonomiques, réalisés par l'intervention du SAMETH et financés ou cofinancés par l'AGEFIPH et le RSI de Basse-Normandie.

Résultats

2015 : signalement de 50 assurés en situation de handicap afin d'étudier leur maintien dans l'emploi.
2016 : amélioration du dispositif MAPI grâce au partenariat innovation MSA/RSI et ses actions performantes.

Conception/Réalisation MSA Côtes Normandes / RSI Basse-Normandie - Impression URSSAF de Basse-Normandie - Juin 2016

RSI Régime Social des Indépendants ma santé, ma retraite Basse-Normandie

MSA santé famille retraite services
Groupe MSA Côtes Normandes